



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**CABINET DU PRÉFET
Préfecture du Val d'Oise**

N° Spécial

12 janvier 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial CABINET - Préfecture du Val d'Oise du 12 janvier 2022

Arrêté	Date	CABINET DU PREFET PREFECTURE DU VAL D'OISE	Page
CAB-DS-SIDPC N° 2022-011	11.01.2022	Arrêté inter-préfectoral portant approbation du plan particulier d'intervention (disposition spécifique ORSEC) du dépôt TOTALENERGIE à GENNEVILLIERS.	3



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté inter-préfectoral CAB/DS/SIDPC N°2022-0011 du 11 JAN. 2022 portant
approbation du plan particulier d'intervention (disposition spécifique ORSEC) du
dépôt TOTAL ENERGIES à Gennevilliers**

**Le préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

**Le préfet du Val d'Oise
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de l'environnement, notamment le titre I du livre V ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de sécurité intérieure, notamment les titres III et IV du livre VII, en particulier les articles L. 731-3, R. 731-1 à R. 731-10, L. 741-6, R. 741-18 et suivants ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet des Hauts-de-Seine (hors classe)
– M. HOTTIAUX (Laurent) ;

Vu le décret du Président de la République du 29 mai 2019 portant nomination de M. Amaury
de SAINT-QUENTIN en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national
d'alerte ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 92 du 16 février 2011 portant approbation de l'architecture du
dispositif ORSEC du département ;

Vu la circulaire NOR/INTE0700092C du 21 septembre 2007 relative aux plans particuliers d'intervention des établissements « Seveso seuil haut » ;

Vu l'étude de dangers du 17 juillet 2019 ;

Vu l'avis des maires des communes de Gennevilliers (Hauts-de-Seine) et Argenteuil (Val-d'Oise) ;

Vu l'avis de l'exploitant de l'établissement TOTALENERGIES ;

Vu les observations recueillies lors de la consultation du public organisée du lundi 20 septembre 2021 au vendredi 22 octobre 2021 inclus.

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet,

ARRETENT

ARTICLE 1^{er}

Le plan particulier d'intervention concernant le dépôt TOTALENERGIES, situé au 23-25 route de la Seine à Gennevilliers, est approuvé. Il s'intègre au dispositif ORSEC départemental.

ARTICLE 2

Les communes de Gennevilliers (92) et d'Argenteuil (95) doivent élaborer un plan communal de sauvegarde et le mettre à jour régulièrement, conformément aux dispositions du code de la sécurité intérieure.

ARTICLE 3

Les modalités d'alerte des populations concernées sont définies dans le plan particulier d'intervention annexé au présent arrêté.

ARTICLE 4

L'arrêté préfectoral (Hauts-de-Seine) n° 510 du 5 juillet 2017 relatif à l'approbation du plan particulier d'intervention du dépôt pétrolier du port de Gennevilliers Total France est abrogé.

ARTICLE 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 6

La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Val-d'Oise, le sous-préfet de l'arrondissement d'Argenteuil, le maire de la commune de Gennevilliers, le maire de la commune d'Argenteuil, le chef du dépôt TOTALENERGIES, l'ensemble des services et organismes mentionnés dans la mise en œuvre du plan particulier d'intervention sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution

du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des Hauts-de-Seine et du Val-d'Oise.

Nanterre, le 11 JAN. 2022

Le préfet des Hauts-de-Seine



Laurent HOTTIAUX

Le préfet du Val-d'Oise



Amaury de SAINT-QUENTIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>